

# Règlement du Semi Marathon et 10 km de la Croix Verte du 24 juin 2018.

## Article 1 : ORGANISATEUR

Le Semi Marathon et 10 km de la Croix Verte est organisé chaque année par l'Union Sportive Montsoul Baillet Maffliers, section course à pied.

N° de club FFA 095084

Siège de l'association en Mairie de Montsoul 95560.

Président de section : Jean Macchietti.

Contacts, renseignements et inscriptions : 01 34 08 77 65 – 06 08 42 45 38 –

E-mail : jean.macchietti@wanadoo.fr

## Article 2 : DATE

L'édition 2018 de cette compétition se déroulera le 24 juin 2018 sur les communes de Montsoul, Baillet et Maffliers.

## Article 3 : HORAIRE, DEPART ET ARRIVEE

Le départ et l'arrivée des deux courses ont lieu rue Combes, devant le gymnase de Montsoul.

Départ unique des deux courses à 9h15.

## Article 4 : DISTANCES, PARCOURTS ET CONDITIONS DE COURSES

Circuit vallonné de 10km à parcourir une fois pour le 10km et deux fois pour le Semi Marathon.

Panneaux kilométriques tous les km.

Ravitaillement tous les 5 km plus un ravitaillement à l'arrivée.

Ce circuit emprunte les routes, chemins forestiers et champêtres de nos trois communes.

## Article 5 : INSCRIPTIONS/ RETRAIT DES DOSSARDS

Droit d'inscription par courrier ou par sites internet (jusqu'au vendredi 23 juin à midi) : 15 €

5.1 - Inscription par courrier : photocopier le bulletin d'inscription sur notre site internet - usmbm-courseapied.fr – l'adresser par courrier sans oublier le certificat médical et le chèque de règlement libellé au nom de –USMBM Course à pied à : Jean Macchietti, 11, allée Pauline 95560 Montsoul.

5.2 - Inscription par internet : sur les sites – <http://www.le-sportif.com/>- ou - <http://www.sport-up.fr/>

5.3 – Inscription et retrait des dossards dans le magasin DECATHLON de l'Isle- Adam 95290 le samedi 23 juin 2018 de 14h à 18 h.

**Pas d'inscription sur place le jour de la course.**

5.4 – Retrait des dossards sur place le jour de la course de 7h15 à 8h45.

## Article 6 : PARTICIPANTS

Les courses sont ouvertes aux catégories suivantes :

10km : toutes catégories à partir de cadet.

Semi Marathon : toutes catégories à partir de juniors.

## Article 7 : CERTIFICAT MEDICAL

7. 1 Les coureurs titulaire d'une licence FFA ou d'un pass'running devront impérativement présenter ce document au moment de l'inscription ou du retrait de leur dossard.

Pour les non licenciés FFA la présentation d'un **certificat médical** de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an est **obligatoire**. Les certificats ou leurs photocopies ne seront pas restitués aux coureurs.

**Pas de certificat médical = pas de dossard.**

Aucun remboursement ne sera effectué le jour de la course.

7.2 - Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés par un adulte responsable (parent ou tuteur légal) qui remplira une autorisation parentale sur place, à joindre au bulletin d'inscription.

#### **Article 8 : DOTATION**

Cadeau à tous les inscrits : soit un Tee shirt ou un sac ou serviette selon les années et nos sponsors.

Coupe au scratch sur les deux courses. Coupe aux trois premiers dans toutes les catégories homme et femme.

Challenge par équipe sur quatre coureurs uniquement sur le semi marathon.

#### **Article 9 : REMISE DES PRIX**

Remise des récompenses et proclamation des résultats à 11h.

Présence obligatoire pour la remise des récompenses.

#### **Article 10 : ANNULATION/SANCTIONS**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

Les coureurs doivent scrupuleusement respecter le tracé du parcours.

En cas de non respect du tracé, du règlement, des injonctions des commissaires sur le parcours, des adversaires et des partenaires de la course sur le site départ/arrivée, de pollution, d'actes d'incivisme, le coureur sera disqualifié sans possibilité de recours.

#### **Article 11 : INFORMATION**

Toutes les informations concernant les épreuves figurent sur le dépliant de la course et sur le site internet de l'association - [usmbm-courseapied.fr](http://usmbm-courseapied.fr) -

Le fait de s'inscrire à l'une des deux courses implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Article 12 : DROIT A L'IMAGE**

**Vous autorisez expressément les organisateurs de la 24ème édition du Semi- Marathon et 10 km de la Croix Verte qui aura lieu le 2 juillet sur les communes de Montsout, Baillet en France et Maffliers à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.**

**L'Organisateur.**

**Jean MACCHIETTI**